

si nous en étions privés, ou si nous étions demeurés dans la première impuissance physique. Voilà la doctrine de Nicole, qui ne porte aucun préjudice, comme on voit, à la grâce efficace. Arnauld, il est vrai, soutient (1) que le pouvoir est inhérent au libre arbitre, et qu'à l'égard des actes particuliers, il en est tout aussi inséparable que l'idée d'une vallée de celle d'une montagne. Mais tous deux s'accordent à reconnaître que ce pouvoir physique, quelle qu'en soit, d'ailleurs, l'origine, est absolument impuissant et stérile. Arnauld ne veut y voir qu'une suite de la nature, tandis que, pour Nicole, c'est un effet de la grâce générale, voilà toute la différence entre les deux adversaires. Ainsi se rattache à la philosophie de Malebranche cette doctrine de la grâce générale, et ainsi elle aggrave, plutôt qu'elle n'atténue, ce qu'il y a de plus dur dans le jansénisme.

D'un autre côté, sauf les duretés de la polémique, sauf l'accusation de mettre l'étendue formelle en Dieu, Nicole approuve les critiques d'Arnauld contre l'étendue intelligible et contre la providence générale de Malebranche. Il oppose, comme lui, la tradition, les prières, les actions de grâces de l'Église à cette providence générale. Loin que les lois générales du mouvement soient le principal objet de l'attaché et de l'amour de Dieu, il estime au contraire qu'on peut dire de ces lois, qui ne règlent que les mouvements de la matière, ce que saint Paul dit des bœufs : *Numquid de bobus cura est Deo?* Les actions des agents spirituels, des anges, des démons et de Dieu sur nos esprits ne peuvent être comprises dans ces lois générales; or, de là dépendent la plupart des événements et, sans elles, presque rien n'arriverait de ce qui arrive. Si les miracles visibles et publics sont rares, rien de plus commun, selon Nicole, que les miracles invisibles et secrets (2). Il s'indigne même contre les facultés de théologie et contre l'inquisition de Rome qui

(1) *Du pouvoir physique*, tome X des *Œuvres*.

(2) *Lettres 28 et 29* du tome II.

laissent passer de telles maximes sans les condamner : « Ce livre (*les Réflexions philosophiques et théologiques*) n'est pas la honte du méditatif, c'est celle des facultés de théologie, ce sera celle de l'inquisition de Rome, si elle demeure sans rien faire (1). »

Comme Arnauld, il blâme les théologiens étourdis qui compromettaient le cartésianisme et la foi par leurs explications philosophiques de l'eucharistie, il les accuse de subordonner les mystères à des principes philosophiques, et non les principes philosophiques aux mystères. Enfin il traite assez durement Desgabets, dans une lettre où il s'excuse, sur le manque de loisir, de ne pouvoir le réfuter, comme l'en priait Arnauld. A son tour il invite Arnauld à conjurer ce bénédictin téméraire de tourner son esprit à d'autres spéculations : « Nous sommes si près de l'autre vie, c'est-à-dire d'un état où nous saurons la vérité de toutes choses, pourvu que nous nous soyons rendus dignes du royaume de Dieu, que ce n'est pas la peine de travailler à s'éclaircir de toutes les questions curieuses de la théologie et de la philosophie (2). » Ces paroles expriment bien l'état de son âme, la lassitude de toutes les querelles du monde et l'aspiration à la lumière et à la paix éternelles.

Nous en avons dit assez pour caractériser le cartésianisme de Nicole, en regard de celui d'Arnauld. Nicole conserve une certaine défiance contre toute philosophie, même contre celle qu'il estime la meilleure de toutes, c'est-à-dire contre celle de Descartes. Si, dans la *Logique de Port-Royal*, il se montre à nous avec une foi plus ferme dans la méthode philosophique, avec une allure cartésienne plus décidée, c'est sans doute à la collaboration d'Arnauld qu'il faut l'attribuer. Enfin, Nicole, tout en condamnant les êtres représentatifs, la vision des corps en Dieu, la providence générale, garde, à la différence

(1) *Lettre 36* du tome II. L'inquisition, comme nous l'avons vu, a mis à l'index presque tous les ouvrages de Malebranche et n'a pas mérité ce reproche de demeurer sans rien faire.

(2) *Lettre 82* du tome I<sup>er</sup>.



d'Arnauld, la doctrine d'une raison unique, celle de Dieu même, au sein de laquelle tous les hommes aperçoivent une même vérité absolue et les premiers principes de la spéculation et de la pratique.

Arnauld et Nicole sont les auteurs de l'*Art de penser* (1). L'*Art de penser*, plus souvent désigné sous le nom de *Logique de Port-Royal*, n'a pas un grand mérite d'originalité et d'invention. Pour les règles du raisonnement, il reproduit Aristote ; il reproduit Descartes pour celles de la méthode. D'autres logiciens avaient déjà tenté de réduire et de simplifier la logique d'Aristote ; d'autres avaient protesté contre l'abus et l'importance exclusive des règles du syllogisme, à tel point que Nicole et Arnauld sont eux-mêmes obligés de modérer cette réaction, et de dire quelques mots en faveur de certains termes, trop décriés, de la langue de l'école, tels que *baroco*, *baralipon*, etc. Les auteurs de l'*Art de penser* n'ont pas été non plus les premiers à vouloir donner un but pratique à la logique, et à montrer ses applications diverses à toutes les sciences. Avant Descartes et avant Bacon, Ramus avait tenté la même réforme. Enfin, d'autres logiciens moralistes, à partir de Montaigne, avaient analysé les sophismes de l'amour-propre et de la passion. La *Dialectique* de Ramus, l'*Art de conférer* de Montaigne, le *Novum Organum* de Bacon, les *Petits écrits* de Pascal sur l'*Art de persuader* et l'*Esprit géométrique* (2), la *Logique* de Clauberg, qu'Arnauld et Nicole citent avec éloge, et par-dessus tout les ouvrages de Descartes, auquel eux-mêmes ils rapportent tout le mérite des réflexions nouvelles de leur

(1) Il est assez difficile de déterminer exactement la part de l'un et de l'autre. D'après une note de Racine fils, l'abbé Goujet dit, dans la *Vie de Nicole*, qu'Arnauld a travaillé aux trois premières parties, que la quatrième tout entière est de lui, et que les deux discours sont de Nicole. La 1<sup>re</sup> édition est de 1662.

(2) Ils n'étaient pas encore publiés, mais Arnauld et Nicole en avaient les manuscrits entre les mains.

logique, voilà les nombreux antécédents de la *Logique de Port-Royal* (1).

Mais, à défaut de nouveauté, l'œuvre d'Arnauld et de Nicole a un singulier mérite d'élégance, de clarté, d'intérêt et de bon sens, qui, avec l'avantage d'être écrite en français, lui a valu plus de succès qu'aucune des logiques qui l'ont précédée ou même suivie. Publiée en 1662, bientôt elle fut traduite en latin, et de nombreuses éditions, en l'une et l'autre langue, se succédèrent rapidement. Les éditeurs des œuvres d'Arnauld en comptaient déjà, en 1736, dix en français et autant en latin. C'est surtout par l'*Art de penser* que le cartésianisme pénétra dans l'enseignement. À partir de la fin du dix-septième siècle, nous voyons la plupart des professeurs de l'université de Paris, et particulièrement le célèbre Pourchot, le suivre fidèlement, et le reproduire presque tout entier dans la partie logique de leurs *Cursus philosophici* ou *Institutiones philosophicæ*.

Une gageure d'Arnauld d'enseigner, en cinq jours, toute la logique au jeune duc de Chevreuse, donna naissance à cet ouvrage, auquel il comptait d'abord ne mettre qu'un jour, mais qui lui en prit quatre ou cinq, par suite, dit-il, des réflexions nouvelles qui lui survinrent (2). Cette première ébauche

(1) « On est obligé de reconnaître que ces réflexions, qu'on appelle nouvelles parce qu'elles ne se trouvent pas dans les logiques communes, ne sont pas toutes de celui qui a travaillé à cet ouvrage et qu'il en a emprunté quelques-unes des livres d'un célèbre philosophe de ce siècle, qui a autant de netteté d'esprit qu'on trouve de confusion dans les autres. » (*Disc. prélim.*) Arnauld déclare en outre qu'il a textuellement emprunté la plus grande partie de ce qu'il dit sur les *Questions*, dans le chapitre de l'analyse et de la synthèse, à un manuscrit de Descartes, *Regulæ ad directionem ingenii*, qui lui a été communiqué par Clerselier. La division des lieux a été prise dans la *Logique* de Clauberg.

(2) Dans son introduction à la traduction de la *Logique* d'Aristote, M. Barthélemy Saint-Hilaire fait très-bien remarquer que, s'il n'a fallu que quelques jours à Nicole et à Arnauld pour rédiger cette *Logique*, c'est que de longues études antérieures leur avaient permis de faire un résumé si substantiel et si rapide.



fut accrue du double avant l'impression, et encore successivement augmentée dans les cinq éditions qui suivirent (1).

Arnauld et Nicole définissent la logique : l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses, tant pour s'en instruire soi-même que pour en instruire les autres. Le titre même d'*Art de penser* indique cette extension de la logique à toutes les opérations de l'intelligence, tandis qu'on avait coutume de la restreindre dans les écoles au seul art de raisonner. Ils la divisent en quatre parties, d'après les quatre opérations de l'intelligence : généralement admises concevoir, juger, raisonner, ordonner. Les idées par lesquelles on conçoit, le jugement et les règles de la proposition qui en est l'expression, le raisonnement et le syllogisme, la méthode qui est l'art d'ordonner les pensées pour découvrir la vérité, quand nous l'ignorons, ou pour la prouver aux autres, quand nous la connaissons déjà ; telles sont les quatre grandes divisions de la *Logique de Port-Royal*. Il ne s'agit point d'en faire une analyse, mais d'en apprécier rapidement l'esprit général et les principales doctrines.

Tout le suc du *Discours de la Méthode* y est, pour ainsi dire, exprimé, et partout on y sent l'esprit de Descartes. Les deux discours préliminaires, admirables de sens, de sagesse et de fermeté, sont comme un manifeste de l'esprit nouveau, dans les sciences et dans la philosophie, contre l'esprit ancien. L'*Art de penser* tout entier semble un commentaire, une application, une défense de la maxime de l'évidence ou de la clarté des idées, à laquelle les deux auteurs ramènent toute certitude. Comme la lumière ne se distingue des ténèbres que par la lumière elle-même, il ne faut pas, dit Nicole, d'autres marques pour reconnaître la vérité que cette lumière même qui l'environne, et qui se soumet l'esprit et le persuade, malgré

(1) Les plus considérables additions ont été faites à la 4<sup>e</sup> édition, qui est de 1673, et à la 5<sup>e</sup> en 1683.

qu'il en ait. Quant au pyrrhonisme, ce n'est, suivant lui qu'une secte de menteurs. A-t-on jamais trouvé quelqu'un, dit-il, qui doutât sérieusement qu'il y ait un soleil, une terre, ou qu'il ait un corps ? D'ailleurs, à tout le moins, peut-on douter que l'on doute, et par là le scepticisme n'est-il pas vaincu dans son dernier retranchement ?

Cette foi si ferme dans la raison et l'évidence explique le peu de respect des auteurs de la *Logique* pour les traditions de l'École, pour la vieille science scholastique et l'autorité d'Aristote. Ils font une guerre perpétuelle, et qui n'est pas toujours très-loyale, à Aristote ; c'est à lui qu'ils empruntent, ou prétendent emprunter, tous les exemples de fausses définitions, d'argumentations, de démonstrations vicieuses et de sophismes. Pas une occasion n'est perdue de tourner en dérision la science de l'École, les formes substantielles, l'horreur du vide, etc. En revanche, sans cesse ils cherchent à accréditer Descartes et la physique nouvelle, en y prenant leurs exemples de bons raisonnements, tandis qu'ils attribuent à des sophismes de l'amour-propre et de la passion les raisons de ceux qui les combattent. A ceux qui se scandalisent de cette guerre contre Aristote, Arnauld et Nicole répondent qu'on ne doit de respect à un philosophe qu'en raison de la vérité, et qu'Aristote n'a même pas droit à cette déférence que semble exiger le consentement universel, puisque le consentement en sa faveur n'existe plus dans les principaux pays de l'Europe. Ils se défendent néanmoins plus ou moins bien contre le double reproche de méconnaître son génie, et de ne pas lui savoir de gré de ce dont ils lui sont redevables. S'ils prennent chez lui les exemples de mauvais raisonnements, ce n'est pas, à ce qu'ils disent, qu'ils veuillent donner à penser que tout est faux dans sa doctrine, mais pour qu'ils frappent davantage, étant tirés d'un si grand philosophe. Quant à eux, ils ne veulent ni condamner généralement Aristote, comme d'abord on a fait autrefois, au commencement du moyen âge, ni en faire l'unique règle, comme on a voulu depuis : « Le monde ne peut durer



longtemps dans cette contrainte, et se remet insensiblement en possession de la liberté naturelle et raisonnable qui consiste à approuver ce qu'on juge vrai et à rejeter ce qu'on juge faux. » A cette guerre continuelle contre Aristote, se mêlent aussi des attaques contre Gassendi, dont ils jugent les doctrines dangereuses pour la morale et la religion.

Ils se proposent surtout de former le jugement. La justesse d'esprit, le bon sens, voilà ce qu'ils estiment plus que tout le reste; tandis que l'usage de toutes les autres qualités est borné, celui du bon sens s'étend à tout. La raison ne doit pas être considérée comme un instrument pour acquérir les sciences, mais, au contraire, les sciences comme un instrument pour perfectionner la raison. Tous les hommes ne sont pas nés pour mesurer les lignes et considérer les mouvements de la matière, mais tous sont obligés d'être justes, équitables, judicieux dans leurs actions et dans leurs discours. Or, selon l'*Art de penser*, rien de plus dangereux et de plus commun que la fausseté de l'esprit, et rien de plus difficile à corriger. Les causes diverses qui égarent l'esprit, soit dans l'ordre spéculatif, soit dans l'ordre moral, les moyens de le ramener dans la bonne route, sont analysés avec une rare sagacité.

Aux règles ils joignent les exemples les plus propres à les graver dans l'esprit. Le choix des exemples est un des attraits et une des nouveautés de leur logique. Ils n'ont pas voulu, disent-ils, d'une logique toute sèche, avec les exemples ordinaires d'animal et de cheval, que personne n'aurait lue ou, du moins, que personne n'aurait retenue, comme il arrive à tant d'autres. Aussi rien de plus varié que leurs exemples, empruntés à presque toutes les sciences, à la métaphysique, à la rhétorique, à la morale, à la physique, à la géométrie, à la théologie elle-même, et pris de préférence dans les questions qui divisaient alors les esprits et les tenaient en suspens. Presque tous, directement ou indirectement, sont une piquante critique des préjugés qui retiennent aux erreurs anciennes, et s'opposent

aux vérités nouvelles. Dans ces branches si diverses de connaissances auxquelles ils touchent tour à tour, ils prodiguent les sages observations et les excellents préceptes, ils font preuve de solidité et de justesse. On reconnaît l'auteur des *Essais de morale* dans l'analyse des causes qui égarent nos jugements moraux sur les vrais biens et sur les vrais maux, sur nous-mêmes et sur les autres. Le germe des meilleurs développements de la *Recherche de la vérité* est contenu dans les chapitres sur les idées confuses en morale, sur les sophismes, sur les mauvais raisonnements que l'on commet dans la vie civile et dans les discours ordinaires.

Les règles des propositions et des syllogismes tirées d'Aristote et des anciennes logiques, sont éclaircies, réduites et simplifiées avec beaucoup d'art, et appréciées à leur juste valeur. Ni ils ne les érigent en un spécifique infailible contre l'erreur, ni ils ne les tiennent en un injuste mépris, comme il commençait à être de mode, sous l'influence de la révolution philosophique qui s'accomplissait. Ils conviennent que celui qui ne serait pas capable de reconnaître la fausseté d'un raisonnement par les seules lumières de la raison, ne le serait pas d'entendre les règles que l'on en donne, et encore moins de les appliquer; mais ils estiment néanmoins que ces règles sont utiles en quelques rencontres, à l'égard de quelques personnes, et merveilleusement propres à exercer l'esprit, quand on ne les considérerait que comme des vérités spéculatives.

La première partie de la *Logique* (1) contient une excel-

(1) On trouve dans l'*Encyclopédie*, à l'article LOGIQUE, une juste appréciation de l'*Art de penser*: « La méthode de Descartes a donné naissance à la *Logique* dite l'*Art de penser*. Cet ouvrage conserve toujours sa réputation. Le temps qui détruit tout ne fait qu'affermir de plus en plus l'estime qu'on en fait. Il est estimable surtout par le soin qu'on a pris de le dégager de plusieurs questions frivoles. Les matières qui avaient de l'utilité parmi les logiciens au temps qu'elle fut faite, y sont traitées dans un langage plus intelligible qu'elles ne l'avaient été ailleurs.



lente réfutation de la doctrine de Hobbes et de Gasendi, sur la nature et l'origine des idées, et la défense des idées innées de Descartes. Aux règles de la méthode, données dans la quatrième partie, on peut reprocher de s'appliquer presque exclusivement à la géométrie. Il n'est question de l'induction, qu'à propos des sophismes et des mauvais raisonnements dans la vie civile. En général Arnauld, l'auteur des *Éléments de géométrie*, a plutôt en vue dans la méthode, la démonstration et la déduction que l'induction et la généralisation, qui cependant n'importent pas moins pour l'exactitude du jugement et la justesse d'esprit. Il est fâcheux que sur ce point les auteurs de la *Logique de Port-Royal* ne se soient pas plus inspirés du *Novum Organum*. A part cette lacune et quelques exemples vieillis, l'*Art de penser*, ce supplément, comme dit le P. Poisson, à la logique de Descartes (1), est encore aujourd'hui, comme au temps de Rollin, un des livres les plus propres « à donner aux jeunes gens de l'es-time et du goût pour la philosophie (2). »

Elles y sont exposées plus utilement par l'application qu'on y fait des règles à diverses choses dont l'occasion se présente fréquemment, soit dans l'usage des sciences ou dans le commerce de la vie civile; au lieu que les logiques ordinaires ne faisaient presque nulle application des règles à des choses qui intéressent le commun des honnêtes gens. Beaucoup d'exemples qu'on y apporte sont bien choisis, ce qui sert à exciter l'attention de l'esprit et à conserver le souvenir des règles. On y a mis en œuvre beaucoup de pensées de Descartes en faveur de ceux qui ne les auraient pas aisément ramassées dans ce philosophe. »

(1) *Remarques sur le Discours de la méthode*, avis au lecteur.

(2) *Traité des études*, liv. VII, art. 2.

## CHAPITRE XII

Bossuet philosophe. — Ses ouvrages philosophiques. — Nicolas Cornet son maître en théologie et en philosophie au collège de Navarre. — Ce que Bossuet a retenu de ce premier enseignement. — Bossuet cartésien. — Réserve et restrictions à l'endroit du cartésianisme. — Il s'entoure de cartésiens pour l'éducation du dauphin. — Mécontentement contre Huet à l'occasion de la *Censure*. — Doutes au sujet de l'étendue essentielle. — Son jugement sur les explications eucharistiques des cartésiens. — Ses rapports avec Malebranche. — Vains efforts pour le ramener à son sentiment sur la grâce. — Mauvais succès d'une conférence avec Malebranche. — Seconde conférence refusée par Malebranche. — Encouragements donnés à Arnauld et à Fénelon pour la réfutation du *Traité de la nature et de la grâce*. — Attaques indirectes. — Prévisions et alarmes au sujet d'une grande lutte de la raison et de la foi. — Lettre au marquis d'Allemands, disciple de Malebranche. — Raccordement avec Malebranche à l'occasion du *Traité de l'amour de Dieu*.

Comme Arnauld, Bossuet a défendu Descartes et combattu Malebranche. La philosophie n'est pas sans doute la plus grande gloire de Bossuet, et elle n'a pas été la grande affaire de sa vie. Lui-même, il a si peu prétendu à la renommée philosophique qu'il n'a rien publié de tout ce qu'il a écrit sur la philosophie proprement dite (1). Cepen-

(1) Le *Traité du libre arbitre* a été imprimé en 1710. Le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même* se trouva dans les papiers de Fénelon, auquel Bossuet l'avait confié pour l'éducation du duc de Bourgogne. Il fut publié pour la première fois, en 1722, sous le titre d'*Introduction à la philosophie*, qui est celui que lui donne Bossuet, dans sa lettre au pape, sur l'éducation du Dauphin. Ni l'auteur du privilège ni l'éditeur n'ont l'air de se douter que Bossuet en est l'auteur, et quelques-uns même l'attribuèrent à Fénelon. Le *Journal de Trévoux*, avril 1723, en donne une analyse sans nommer l'auteur et lui reproche de tomber dans les erreurs